

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2021

DEL-2021-213

L'An deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/11/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

M. RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, KHAY, PERINEL, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 15
Représentés par mandat : 2

**Objet : ABONNEMENT TRES HAUT DEBIT PAR FIBRE OPTIQUE POUR LES LOCAUX DU SYANE -
MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES.**

Exposé du Président,

Le SYANE renouvelle son abonnement fibre de type FTTO pour son siège.

Les services du SYANE utilisent ou développent de plus en plus de services en ligne (solutions logicielles en ligne) exigeant des débits Internet de qualité.

Il est nécessaire d'accompagner le développement de ces usages en garantissant la continuité de service ainsi que des débits adaptés et garantis.

Le futur bâtiment est également pris en compte de manière à secourir la connexion fibre principale et tirer profit de la proximité du réseau fibre départemental.

Une consultation a été lancée par le SYANE pour souscrire ce type d'offre. Elle donne lieu à la conclusion d'un marché unique mono-attributaire à prix forfaitaire, conclu pour une durée initiale de 36 mois, avec reconduction possible par période de 1 (un) an, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.



Suite à cette mise en concurrence, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise LINKT SASU (groupe Altitude) qui a proposé la meilleure offre au regard des critères d'attribution, sur la base d'un montant estimatif de 22.436 € H.T.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de services proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché avec le candidat retenu.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

